

2008/8662 - TERRAIN RUE MOUTON-DUVERNET - AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE SKATE - MONTANT DE L'OPERATION 100 000 € TTC (VALEUR 2007) - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE TRAVAUX OP 03390002 (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon souhaite favoriser le développement de la pratique des activités de roller, de skate et de BMX, sur l'ensemble du territoire de la ville en réalisant des aménagements spécifiques.

La concertation a été engagée entre la Direction des Sports, une association de jeunes pratiquants du 3^e et la Mairie d'Arrondissement.

Un espace disponible, situé sur le terrain en friche à l'angle de la rue Mouton-Duvernet et l'avenue Félix Faure d'environ 600 m² maximum, s'est révélé adapté à un aménagement intéressant.

La proximité de l'esplanade du Dauphiné et l'éloignement des habitations constituent également les atouts de ce site.

Ce terrain libre appartient au Grand Lyon qui accepte la mise à disposition à la Ville de Lyon pour une durée de trois ans, par convention.

La demande des pratiquants s'est orientée sur une aire de skate équipée de neuf modules complémentaires préfabriqués en béton avec une hauteur maximale de 1,50 m, offrant un équipement cohérent, ludique, et rappelant la pratique en milieu urbain.

L'aménagement est conçu pour permettre à l'issue de la convention, la récupération des modules de skate en béton et de la clôture périphérique pour un transfert sur un autre espace.

Ce projet d'aménagement comprend :

- l'aménagement d'une plate-forme en enrobé avec l'assainissement ;
- l'aménagement d'une clôture périphérique de hauteur 2,00 m avec portails d'accès ;
- l'installation de modules de skate préfabriqués en béton respectant le souhait des pratiquants et les contraintes techniques et réglementaires.

Le coût global de l'opération, toutes dépenses confondues, est évalué à 100 000 euros.

Les travaux « VRD » et « clôtures » seront confiés aux titulaires des marchés à bons de commande et un marché à procédure adaptée sera établi pour la fourniture et la pose des modules de skate, en application des dispositions du Code des Marchés Publics ».

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1. Le projet relatif à l'aménagement d'une aire de skate, située à l'angle de la rue Mouton-Duvernet et de l'avenue Félix Faure, dont la maîtrise d'œuvre est confiée à la Direction des Sports de la Ville de Lyon, est approuvé.

2. Le montant de l'autorisation de programme, constituant la limite supérieure des dépenses afférentes à cette opération, est fixé à 100 000 euros TTC (valeur 2007).

3. M. le Maire est autorisé à signer:

- la déclaration d'installation et travaux divers afférente si nécessaire ;
- la convention de mise à disposition du terrain par le Grand Lyon à la Ville de Lyon pendant une durée maximale de trois ans.

4. Conformément aux dispositions arrêtées, la dépense résultant de cette opération sera financée sur les crédits de paiement inscrits au budget de la Ville de Lyon, selon la décomposition de l'échéancier suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant intervenir :

- année 2008 : 90 000 euros TTC ;
- année 2009 : 10 000 euros TTC.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon, programme 4, OP 03390002, ON 03390002, AP 2007/8.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE